PRIX D'ABONNEMENT:

40 francs pour un an;

5 fr. 50 pour six mois; 3 francs pour trois mois.

# L'ESTAFETTE

PRIX D'INSERTION :

10 centimes la ligne.

(Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.)

# FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX, ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION:

IMPRIMERIE GENTON, VORUZ & DUTOIT, Escaliers-du-Marché 21 et 22.

VAS	CEC VALLE	AS FAR	LEN A DI	COLL SI	DOM: ZEE	(mindae, o	,,
1862	HAUTEUR DU¶BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrades		en 24 h.
Décembre	8 heures	Midi	2 heures	4 heures	Minimum	Maximum	Millimètres
20	711,0	708,5	707,2	708,5	+ 4,4	+ 5,1	5,3
21	707.8	708.0	707,5	707,7	+ 0,3	+ 2.4	6,8

CONTRACTOR OF THE PURPOSE A TIME OF THE CARRIED (Altitude 540m)

BUREAU D'ANNONCES: LIBRAIRIE DELAFONTAINE & ROUGE,

Palud 2 (porte à gauche), ouvert de 8 h. à midi. de 1 h. à 3 h. et de 5 h. à 8 h.

## MISES PUBLIQUES.

[77]

# VENTE DE BOIS

Mardi 30 décembre 1862, à deux heures après midi, l'inspecteur forestier de l'arrondissement d'Aigle fera vendre aux enchères, à la gare de Lausanne, environ 50 moules de bois de hêtre d'excellente qualité, provenant des forêts cantonales de Morcles.

## ANNONCES DIVERSES.

# SOIRÉE MUSICALE

[75]

DONNÉE PAR LA

# Société des BONNETS ROUGES

sous la direction de M. Félix DEHNER, de Berlin, au café de l'Union, en Saint-Laurent, dès 7 heures du soir.

## POUR ÉTRENNES.

[73]

Au magasin 1, place de la Palud.

Un grand et beau choix de corsets baleinés en tous genres, de 3 fr. et au-dessus.

## AVENDRE

[71] Une jolie petite propriété aux abords de Lausanne, de la contenance d'environ 2600 perches, avec un bâtiment en bon état, fontaine, jardin garni d'arbres fruitiers et deux grandes pêcheries, et jouissant d'une magnifique vue sur les Alpes et le lac.

— S'adresser, pour de plus amples renseignements et pour traiter, au café Parisod, rue St-François.

## PARQUETERIE.

[2] MM. Fruzzini, Jordan et Compe, à Brigue (Valais), continuent, comme du passé, à fournir des parquets à prix modiques; les personnes qui voudront bien les honorer de leurs commandes peuvent s'adresser au dépôt, rue du Grand St-Jean 13, ou au représentant, M. Favre-Rees, au Péristyle, à Lausanne.

# ÉLIXIR ANTI-NÉVRALGIQUE

Spécifique souverain contre les migraines et les névralgies [32] avec instruction pour son emploi.

PRIX: 5 FR.

## ELIXIB AUTI-EPILEPTIQUE

Se recommande par les nombreux cas de guérison et les effets bienfaisants produits chez la généralité des malades qui en ont fait usage.

Six flacons suffisent pour la guérison.

PRIX: 10 FR.

Expédition franco pour toute demande d'au moins trois flacons.

Dépôt dans les principales pharmacies.

A Lausanne: PHARMACIE ALLAMAND (FERD. BUTTIN, pharm., successeur).

[46] La personne qui a négocié la semaine dernière à MM. frères Muret, à Morges, 4 coupons de 25 fr. n° 25 401 à 25 404 rente Piémont, est priée de passer de suite à leur bureau pour une communication qui l'intéresse.

[57] A vendre 3 paravents de différentes grandeurs. S'adresser, rue Haldimand 5, au 1er étage.

# LA SUISSE

# Institution nationale d'assurances sur la vie.

[48]

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION:

- MM. F. Guisan, ancien procureur-général, avocat, président, à Lausanne.
  - G. MOYNIER, président de la Société fédérale d'utilité publique, vice-président, à Genève.
  - E. Doxat, propriétaire, à Lausanne.
  - S. Boiceau, ancien négociant, à Lausanne.
  - M. Constançon, banquier, à Yverdon.
  - H. DE CÉRENVILLE, avocat, à Moudon.
  - G. Schopfer, négociant, à Morges.
  - C. PACCAUD, banquier, à Genève.
  - E. Renevier, professeur, à Lausanne.
     F. De Montmollin, directeur de la Caisse d'épargnes, à Neuchâtel.
  - O. SCHULTHESS, à Schaffhouse.

## COMITÉ DE DIRECTION:

MM. F. Secretan, directeur, à Lausanne.

Bory-Hollard, banquier, id.

S. Marcel, id. id.

I. Garanties. Capital d'actions: 1 200 000 fr.

2. Tous les fonds provenant des assurances,

Places sur valeurs hypothecaires et obligations garanties.

Bénéfices attribués aux assurés: 50 p. c. Capitaux assurés : fr. 4,000,000.

la moitié provenant des assurances de l'année courante.

#### Dotations ou placement de capitaux différés. 10 fr. versés annuellement assurent:

Age du contractant. Après 10 ans. Après 15 ans. Après 20 ans. 1 an 134 fr. 50 227 fr. 60 348 fr. — 225 » 05 5 ans 132 -346 -20 ans 132 » 50 229 » — 354 » —

Rentes viagères immédiates. Contre 100 fr., on reçoit:

à 40 ans.
à 56 ans.
à 60 ans.
à 65 ans.
7 fr. 16 de rente.
7 fr. 86 de rente.
10 fr. 66 de r.
11 fr. 23 de r.

## Capitaux payables au décès. Pour assurer 1000 fr. à ses héritiers, on paye annuellement:

à 25 ans. a 35 ans. a 40 ans. a 45 ans. 21 fr. 60. 27 fr. 70. 32 fr. 40. 38 fr. 50.

S'adresser au bureau central, Lausanne, rue St-Pierre 12, ou chez les agents pour le canton. Aigle et Bex: M. V. Barroud, agent de la Banque. — Aubonne: H.-M.-P. Oguey, procureur-juré. — Laivallée: Paillard, instituteur au Brassus.— Ste-Croix: H. André, négociant.— Pays-d'Enhaut: Berthod, notaire à Château-d'Ex. — Echallens: Carrard, notaire.— Cossonay: Bonzon, notaire.— Mézières: Emery, procureur-juré. — Morgess: Monay, notaire. — Montreux: J. Dubochet, banquier. — Moudon: C. Burnand, notaire. — Nyon: E. Jacquier fils.— Rolle: Jaquier et Herminjard. — Vevey: Cuénod-Churchill, notaire. — Yverdon: C. Constançon, banquier. — Payerne: B. Deprez, procureur-juré.

# A la librairie F. HALDY, Grand'rue, à Morges.

Les infortunes de Touche-a-tout, illustré par Bertall. Pierre l'Ebouriffé, joyeuses histoires et images drolatiques.

# FABRIQUE DE CIRAGE

[66]

POUR SOULIERS ET HARNAIS

# de Henri KRAFFT, à Aigle.

DÉPOT

chez M. Henri Manuel, épicier, rue de Bourg, Lausanne.

Etrennes 1863.

Librairie parisienne illustrée de L. ROUSSY, [68] maison du Lion d'or, 16, rue de Bourg, Lausanne.

GRAND CHOIX de MAGNIFIQUES LIVRES IL-Lustrés, richement reliés, a des prix TRĖS AVANTAGEUX.

Belles vues stéréoscopiques dans tous les genres, à prix divers.

Grand choix de stéréoscopes en acajou, de fr. 3,50 à fr. 8. Un bon stéréoscope et 10 jolies vues au choix, fr. 10.

# PHOTOGRAPHIE

Atelier photographique du Grand-Pont, à Lausanne.

Pour étrennes, presse-papiers en cristal, sous lesquels on place sa photographie. — Albums à très bas prix, pièces de monnaie évidées à secret avec vues ou portraits dans l'intérieur; cadres et écrins variés. - Photographies miniatures coloriées; portraits sur toile ou glace, tout encadrés, depuis 4 francs.  $ar{2}5$  cartes de visite pour 24 francs.

L'atelier est ouvert au public pour les poses tous les jours, depuis 9 heures du matin à 4 heures du soir.

# PELLETERIES ET FOURRURES

[37]

Les magasins du soussigné:

Lausanne, rue du Pont 21; — Vevey, rue du Simplon 4; — Morges, chez M. Tony-Garcin; - Aigle, chez Mme veuve Brandt, — sont richement assortis des articles suivants :

Manchons, victorines, étoles, manchettes, manteaux pour dames et surtouts pour messieurs, robes de chambre, gants, moufles, chancelières, bottes fourrées, etc.

Les commandes et réparations seront soigneusement et promptement exécutées.

GUSTAVE ROOS.

# roglio d'annunzi

dell' Agenzia Italo-Svizzera.

# ANKUNDIGUNGSBLATT

der Italienisch - Schweizerischen Agentschaft.

14.

FEUILLE D'ANNONCES

DE L'AGENCE

ITALO-SUISSE.

Sous ce titre, il paraîtra au commencement de la nouvelle année une feuille périodique in-folio, rédigée dans les trois langues nationales de la Confédération hélvétique. Les annonces de tous genres auxquelles cette feuille est destinée, y seront rangées par catégories.

Ne paraissant que deux fois par mois, elle présente l'avantage de rester exposée au public assez longtemps, pour que les annonces qui y sont portées puissent être dûment aperçues et prises en considération. Les insertions pourront donc avoir lieu soit en français, soit en italien, soit en allemand, ou bien en deux, et même en trois langues à la fois. Le prix en est fixé comme suit:

Pour les insertions en une seule langue 15 cent. la ligne,

12 en deux langues

en trois langues 10

On accorde en outre un rabais pour les insertions dont on ordonne d'avance la répétition pour plusieurs fois.

Prix d'abonnement, franc de port jusqu'à destination :

Pour toute la Suisse, un an 8 fr. six mois 1 fr. 80

**4** » » **5** » » » Pour l'Italie, 2 > 50.

3 » — Pour la France,

S'adresser, en attendant, directement à la Direction de la Feuille d'Annonces, à Locarno, canton du Tessin, et pour les abonnements (affranchir) aux bureaux de poste de la Suisse, où à la Direction de la feuille même.

# A la librairie DELAFONTAINE & ROUGE

PLACE DE LA PALUD 2.

Le Catalogue de ses principaux ouvrages pour étrennes vient de paraître et sera envoyé à toutes les personnes qui en feront la demande. Il renferme un choix de beaux ouvrages illustrés. Ouvrages religieux. Ouvrages pour l'enfance et la jeunesse. Dernières nouveautés, entre autres:

Un hiver dans les glaces du Pôle Nord. Récit à mes jeunes amis, par Franz Hoffmann, traduit de l'allemand. -2º édition, 1 joli volume in-16, broché, 1 fr.; relié, 1 fr. 25.

Les femmes du XVIIIe siècle, par Arsène Houssaye. 1 beau volume grand in-3, illustré de 20 superbes portraits sur acier, relié, doré, 25 fr.

La Méditerrance, ses îles et ses bords, par L. Enault, magnifique volume grand in-8, illustré de 22 gravures sur acier, relié, doré, 25 fr.

Le tour du monde, nouveau journal de voyages, publié sous la direction de M. EDOUARD CHARTON. Les trois premières années sont en vente. Elles sont illustrées de plus de 1500 gravures. Chaque volume forme un semestre qui se vend 13 fr.; la reliure se paie en sus 2, 3 et 5 fr.

Les causeries de la mère. Interprétation française du livre allemand de F. Fræbel, par la baronne de Скомвкиссик, avec

45 gravures; 2 édition, relié, doré, 12 fr.

Le petit livre des enfants, par le même auteur, orné de 25 gravures; ouvrage couronné par la Société protectrice des animaux, 3 fr.

Corneille, Racine et Molière, deux cours sur la poésie dramatique française au xvII° siècle, par EUGÈNE RAMBERT, ancien professeur à l'Académie de Lausanne, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. 1 beau volume in-8,

Contes de Perrault-Doré. 38 grandes compositions par-GUSTAVE DORÉ. - Format grand in-4, richement cartonné, 70 fr.

Atala de Chateaubriand. Édition de grand luxe avec 44 dessins de Gust. Dork. - Un magmifigue vol. in-4, cart. richement, 60 fr.

Graziella de Lamartine. Edition de grand luxe avec 35 grandes compositions d'Alfred de Curzon. — Un magnifique volume in-4, cart. richement, 40 fr.

La Terre avant le déluge, par L. Figuier. — 1 vol. in-8 illustré de 336 vignettes et accompagné de sept cartes géologiques coloriées, 10 fr.

Les Contes du Petit Château, par J. Macé, auteur de l'Histoire d'une bouchée de pain. - 1 vol. in-8, illustré par Bertall, 10 fr. Le Théâtre du Petit Château, par J. Macé. — 1 vol. in-8 sur vélin, illustré par Froment, 10 fr.

Nouvelles et dernières scènes de la Comédie enfan-tine, par L. RATISBONNE, illustrées par Froment. Riche édition, pareille à la première série. — 1 beau vol. in-8 sur vélin, 10 fr.

Les vrais Robinsons. Naufrages. — Solitudes. — Voyages. - 1 magnifique vol. grand in-8, illustré de 89 gravures, publié par le Magasin pittoresque. 15 fr.

Magasin Pittoresque, année 1862. – Broché, 6 fr. 50 cent.; relié, 8 fr.

Musée des Familles, année 1862. — Broché, 6 fr. 50 c. Ami de la Jeunesse, année 1862. — Broché, 3 fr. 50 c.; relié,

Le Canton de Vaud. Tableau de ses aspects, de son histoire, de son administration et de ses mœurs, par L. Vulliemin. 1 vol. in-12, 3 fr. 50

# Henri OGAY, boulanger-patissier,

On trouvera dès aujourd'hui, dans son magasin, un joli choix de bonbons de four, pour dessert, et bonbons décorés pour arbres de Noël, fondants, pralines fondantes, chocolat, eau-de-cerise vieille 1<sup>re</sup> qualité, punch, cornets et meringues à la crême. - Le tout à un prix très modique.

### OFFRES ET DEMANDES.

[72] Un jeune homme du canton, fort, robuste et recommandable, qui a servi pendant environ deux ans comme garçon de magasin dans une maison de commerce de fer et de quincaillerie d'une ville de la Suisse française, désirerait trouver d'abord après le nouvel-an, une pareille ou toute autre place. - Comme il a reçu une bonne éducation et possède une jolie écriture, il pourrait être utile en cas de besoin dans un bureau, même pour la correspondance. - S'adrresser franco au bureau de ce journal, qui indiquera.

[58] Une demoiselle au courant du service de magasin, désire se placer au plus tôt possible. S'adresser au bureau de cette feuille.

[62] On désire trouver à acheter de rencontre un petit lit en fer. S'adresser au bureau de cette feuille (librairie Delafontaine et Rouge), qui indiquera.

[23] On demande à louer, pour le retour de la bonne saison, aux abords de Lausanne, une maison d'habitation bien exposée, avec dépendances et terrain suffisants pour l'établissement d'un jardinier. Adresser les offres, sous les initiales M. A. M. T., à la librairie Delafontaine et Rouge, place de la Palud, 2.

# Appartements à louer.

[65] Pour un monsieur tranquille, une chambre à cheminée et la pension. S'adresser maison Mandrot, bains de la Riponne 2.

A l'adresse ci-dessus, on demande à acheter de rencontre, un poële portatif.

# NOUVELLES POLITIQUES.

GRÈCE. - L'élection du prince Alfred comme roi de Grèce est un fait accompli. La population du royaume, qui compte un peu plus d'un million d'habitants et 110,000 électeurs, l'a nommé, pour ainsi dire, à l'unanimité. C'est à peine si le duc de Leuchtenberg (candidat de la Russie) et le prince Amédée de Savoie ont obtenu l'un et l'autre quelques centaines de suffrages. En outre, dans presque tous les grands centres commerciaux, les négociants grecs sont favorables au prince Alfred, de sorte que l'on peut dire en toute sincérité que, si jamais souverain a été universellement acclamé, c'est le second fils de la reine Victoria. La cession des îles Ioniennes n'a pas peu contribué à réchauffer cet enthousiasme; mais le mouvement s'était déjà produit alors que la Grèce n'avait devant elle que le prince Alfred sans dot, de sorte que si cette cession a été et est encore un acte d'une haute habileté de la part de lord Palmerston, il n'en est pas moins vrai que, sous ce rapport, elle n'a rien changé à la marche générale des choses.

Mais voici que, le cabinet de Londres n'acceptant pas la couronne pour celui à qui elle est offerte, les Grecs ne veulent pas entendre parler d'un autre roi, et qu'ils commencent à menacer de se mettre en république si le prince Alfred se retire.

— La population des îles Ioniennes est d'environ 300,000 habitants, ainsi répartis: Corfou 85,000, Céphalonie 91,000, Cérigo 900, Ithaque 8509, Paxo 8000, Sainte-Maure 23,000, et Zante 64,000,

RUSSIE. — Le Journal (officiel) de St-Pétersbourg publie un ukase de l'empereur Alexandre qui lève toutes les confiscations prononcées en Pologne, et par lequel tous leurs biens sont rendus aux Polonais, même à ceux qui vivent dans l'exilvou qui sont nés à l'étranger.

ALLEMAGNE. — D'après le compte définitif des frais du tir national de Francfort, le déficit s'élève à 71,000 florins, y compris le dommage de fl. 25,000 occasionné par la chute des constructions. Sur ces 71,000 florins, la ville en prend à sa charge 41,400; le surplus retombe sur les actionnaires.

FRANCE. — Dans la Seine-Inférieure (Rouen et environs), ce n'est pas seulement l'ouvrier des villes qui souffre; c'est aussi le paysan qui avait un petit métier chez lui, et qui est condamné au chômage. L'agitation commence à se produire d'une façon inquiétante, et le préfet de Rouen ne cesse de pousser des cris d'alarme; aussi le gouvernement a-t-il cru devoir prendre des mesures militaires: la garnison a été triplée, et dans les environs, sur certaines lignes de chemins de fer, on a eu soin de compléter l'effectif des régiments. Toutefois, en même temps que l'on prend ces mesures, le gouvernement s'occupe de secours à apporter a la détresse de ces populations: on parle d'un crédit de 12 millions qui serait ouvert à cet effet.

ETATS-UNIS. — D'après des nouvelles venues de Washington, la France aurait fait savoir à M. Lincoln qu'elle abandonne ses projets de médiation.

## Confédération suisse.

Bâle-Campagne. — Le résultat des élections de l'autre dimanche n'est pas définitif. La lutte entre les partisans de l'ancienne Constituante (Rolle et C°) et ceux de la nouvelle (ou partigouvernemental) a été très-vive. Sur 56 élections, dont une partie ont dû être achevées lundi, 27 appartiennent au parti Rolle, 29 au parti opposé. A Mönchenstein, les opérations ont dû être ajournées par suite de rixes survenues; c'est ce collége qui décidera de la majorité.

**Soleure.** — Plusieurs ecclésiastiques catholiques ont coopéré à un concert donné à Soleure en faveur du temple réformé qui doit se construire dans cette ville.

Berne. — Le Grand-Conseil vient d'adopter une nouvelle loi sur l'impôt militaire. La taxe a été fixée au montant de 5 fr. par personne, plus 1 ½ pour mille de la fortune, 2 % du revenu, et ½ pour mille de la fortune des parents à laquelle on a droit par succession; le maximum de la taxe est fixé à 500 francs.

Fribourg. — Sur la proposition de M. Vonderveid, le Grand-Conseil a ajourné la discussion du rétablissement de la peine de mort jusqu'au moment de la révision de la législation pénale, et à renvoyé à cet effet toute la question au Conseil d'Etat. Il paraît que cette dernière autorité est partagée sur cette grave question, et que, malgré le rapport de M. Fracheboud, trois membres contre trois se sont prononcés contre l'opportunité du rétablissement.

Neuchâtel. — Le budget de 1863 a été arrêté par le Grand-Conseil à 1,066,053 fr. en recettes, et à 1,141,629 fr. en dépenses; déficit, 75,576 fr.

Canton de Vaud.

Un détail rétrospectif vient s'ajouter à ce qui concerne le traité conclu relativement à la vallée des Dappes: c'est que le rapport de la commission du Grand-Conseil, rapport rédigé par M. de Miéville, blàmait le Conseil fédéral de n'avoir appelé aucun Vaudois aux conférences qui ont eu lieu à Berne à ce sujet. Du reste, le rapport, reconnaissant que les conditions faites au canton de Vaud sont des plus acceptables, n'en concluait pas moins à la ratification du traité.

La commission a fait ériger en résolution un point important, consistant à laisser à la charge de la Confédération le soin de pourvoir de bourgeoisies les habitants de la portion de territoire cédée qui opteront en faveur de la nationalité suisse.

Le traité a été ratifié a l'unanimité des membres présents; un député de Lausanne, M. Cottier-Boys, lui a seul refusé son adhésion.

On assure qu'aux Dappes et aux environs l'on est satisfait de l'arrangement intervenu.

C'est du moins ce qu'affirme le Journal des Tribunaux. En revanche, la Sentinelle du Jura publie à ce sujet les informations suivantes, dont nous lui laissons toute la responsabilité:

- « Nous apprenons que plusieurs communes et bon nombre d'habitants des localités intéressées dans cette convention, soit qu'ils n'aient pas compris suffisamment la véritable portée de cet acte international, soit que réellement ils voient leurs intérêts compromis et la France dupe dans cette affaire, ont adressé à l'empereur, par voie de pétition, leurs doléances respectueuses a cet égard.
- Selon eux, il n'y aurait nulle proportion dans l'échange consenti: la partie du territoire français cédée à la Suisse comprendrait plus de 100 maisons et plus de 600 habitants, les plus riches et les plus industrieux de la commune des Rousses, et établirait les Suisses sur le plateau, à une portée de carabine du fort; tandis que la portion de la vallée cédée à la France, le tiers à peu près, ne renfermerait que quelques misérables cabanes peuplées de 71 habitants.
- \* Ils supplient en conséquence l'empereur de ne pas sanctionner cette convention avant un nouvel et plus exact examen des lieux et des intérêts en litige. \*
- Le 18 décembre a eu lieu à Yverdon une intéressante réunion de personnes représentant différentes parties de la Suisse occidentale (Genève, Vaud, Neuchâtel et le Jura bernois). Cette conférence avait pour but de jeter les bases d'un établissement pour les enfants vicieux, semblable à celui de la Bæchtelen, près de Berne, dont le besoin se fait vivement sentir pour nos populations de langue française. D'un autre côté, le Conseil fédéral a adressé une circulaire à tous les Etats confédérés pour les engager à traiter ce même sujet à un point de vue plus général.

  LAUSANNE.

La Municipalité n'a pas ratifié la mise des vins de Burignon, les prix lui paraissant trop bas.

- Nous recevons la communication suivante:

Lausanne, 20 décembre 1862.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro de ce jour vous racontez le fait de la condamnation par la Municipalité de Lausanne d'un laitier pour vente de lait mélangé d'eau, et vous ajoutez que quelques jours après on eut la preuve de l'innocence du laitier, le lait ayant déja subi son mélange à Ecublens. — Ce fait vous suggère la réflexion que c'est à tort que la loi pénale ne prévoit pas un tel cas, puisque, d'après vous, elle se bornerait à punir la vente de boissons ou denrées nuisibles à la santé, et qu'il serait à désirer que notre législation réprimàt une telle fraude.

Il est vrai que le texte de loi que vous avez en vue n'a trait qu'à la vente de denrées corrompues ou nuisibles à la santé, et que des lors il n'est pas applicable à la fraude qui consiste dans le mélange d'eau avec du lait.

Mais l'art. 282 du code pénal punit celui qui fait emploi d'une manœuvre frauduleuse pour abuser de la crédulité de quelqu'un et se faire ainsi remettre quelque chose; or, sous date des 13 septembre 1847 et 13 mai 1856, la cour de cassation pénale a interprété cet article, et elle a considéré le mélange d'eau dans le lait comme constitutif du délit d'escroquerie. Ainsi la fraude que vous avez signalée est punie, et il serait à désirer que la justice fût nantie chaque fois qu'un cas pareil se présente, afin de préserver la bonne foi publique de tels actes.

Je vous remercie, Monsieur le Rédacteur, d'avoir donné place au fait signalé dans votre journal, car la réprobation publique qui s'y attache fera plus pour en empêcher le renouvellement que des jugements ordinairement ignorés du public. Mon intention étant de faire voir que tout citoyen lésé a un moyen sûr de faire rendre bonne justice d'une telle fraude, j'espère que vous ne me refuserez pas ces lignes.

Recevez, etc.

#### CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Le tirage annuel des obligations de l'Ouest-Suisse a eu lieu samedi après-midi, au siège de la Direction. Voici les numéros sortis .

Emprunt de 1854: Nos 217, 221, 252, 355, 602, 770, 786, 849, 938. 1098, 1120, 1366, 1701, 1758, 1827, 2227, 2306, 2327, 2433, 2492, 2765, 2777, 2791, 2965, 2990, 3057, 3116, 3140, 3461, 3650, 3682, 3740, 3822, 3872, 3975, 4020, 4031, 4221, 4358, 4386, 4526, 4777, 4786, 4794, 4860.

Emprunt de 1856: Nos 655, 3422, 3765, 3853, 5465, 6005, 6193, 6916, 7004, 7809, 8826, 8974, 9793, 10447, 10566, 11377, 12328, 12866, 14467, 17873, 19199.

Emprunt de 1857 : Nos 20052, 20430, 21229, 22851, 25956, 26540, 28999, 29149, 30119, 31298, 32687, 33113, 34814, 35794, 39438, 39787, 39788, 39877, 41258, 42356, 43294, 43530, 43635, 44065, 44132.

- On lit dans le Confédéré de Fribourg:
- S'il faut en croire les renseignements qui nous parviennent indirectement par les bruits colportés, l'affaire réputée criminelle dont nous avons parlé dans notre dernier numéro (infanticides, arrestation d'un Vaudois), ne paraît plus aussi grave depuis que M. le procureur-général et deux médecins de Fribourg se sont transportés sur les lieux. La plupart des indices de culpabilité se sont, dit-on, évanouis, et il paraît que ceux qui ont usé d'autorité se sont fourvoyés par trop de précipitation et trop de rigueur. Du reste, nous attendons le dénouement ultérieur de cette affaire, et nous en rendrons compte.
- Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable; en voici la preuve.

Samedi dernier, à Aigle, un porc fut acheté par quelqu'un qui, ne sachant trop où le loger avant le moment de l'exécution, lui fit passer la nuit dans sa cave. L'animal ne perdit pas son temps: quand on survint le lendemain matin, on trouva qu'il avait consciencieusement mis sens dessus dessous tout ce qui était à sa portée. Mais qu'elle ne fut pas la surprise de son propriétaire en voyant que le sol de la cave lui-même avait été labouré et fouillé au point de mettre à découvert une marmite contenant un certain nombre de pièces d'or et d'argent déjà anciennes, mais pour la plupart bien conservées, quelques-unes même grandes et belles, et qui, en tout cas, ont une réelle valeur au point de vue numismatique.

On nous garantit l'authenticité de cette étrange trouvaille, qui n'a peut-être pas sa pareille en originalité.

- On annonce de Paris le départ du prince Napoléon pour son domaine de Prangins.
- Ensuite d'expériences chimiques qui viennent d'être faites à Bâle, il a été constaté que les matières colorantes employées dans la fabrication des pains à cacheter sont pour la plupart vénéneuses. Il est donc prudeut de ne pas laisser des pains à cacheter entre les mains des enfants.
  - On lit ce qui suit dans le Journal de l'Aisne:
- « Le dernier descendant du réformateur Calvin, l'une des célébrités de la ville de Noyon, a abjuré, la semaine dernière, les erreurs (sic) du protestantisme, dans la chapelle que l'Œuvre de Sion possède à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs. M. Calvin, le nouveau converti, est né en Angleterre; sa fille, dejà catholique depuis plusieurs mois, vient d'entrer dans l'institut des Filles de Sion pour se faire religieuse. >
- Parmi les élèves sages-femmes auxquelles il a été récemment distribué des diplomes à l'école d'accouchement de Paris, se trouve la fille d'un ancien général, très jolie, très riche, et qu'une invincible vocation a porté vers cette carrière imprévue. Un de ses cousins, M. le comte d'A..., qu'elle devait épouser, s'est retiré devant la persistance d'une résolution aussi bizarre.
  - Une lettre publiée par la Presse de Vienne montre jusqu'à

quel point est poussé en Autriche le pouvoir du créaucier sur son débiteur:

Un pauvre juif polonais était incarcéré pour une somme minime. Cet homme ne vivait guere que de pain et d'eau depuis six semaines, et nettoyait, moyennant une faible rétribution, les habits et les bottes de ses co-détenus. A force de privations et de travail, il était parvenu à économiser 8 florins (20 fr.), et il avait destiné cet argent à se procurer des vêtements chauds, dont il avait besoin au plus haut degré pour l'hiver. Mais, il y a quelques jours, son créancier, qui en avait probablement reçu avis, se présente dans la prison, accompagné d'un huissier et d'un garde du commerce. On fouille les vêtements du pauvre juif et on lui prend son porte-monnaie, contenant le fruit de ses privations et de son travail.

- Tel est l'effroi qu'inspire en ce moment à Londres une affiliation de garrotters (étrangleurs), que les dames ne sortent plus que pourvues d'un sifflet en argent, afin d'avertir les policemen en cas de danger. Ce bijou fait aujourd'hui la fortune de certains joailliers, qui l'ont mis à la mode comme article de fantaisie. Quant aux hommes, on a fabriqué pour les plus peureux des cravates et des gants armés de pointes; d'autres portent des gants garnis de plomb comme le ceste antique, sans compter les revolvers et d'autres armes offensives et défensives.

#### Etat civil de Lausanne.

#### NAISSANCES inscrites dans la semaine.

- 1. Gras, Baptiste, de Saône-et-Loire, né le 3 décembre.
- 2. Meyer, Pierre-Paul, d'Aarbourg (Argovie), né le 7 décembre-
- 3. Dreyfus, Théodore, Alsacien, né le 12 décembre.
- 4. Monnet, Joseph-André, du département du Jura, né le 16 déc.
- 5. Blanc, Anna-Rosine, de Lausanne, née le 16 décembre. 6. Estoppey, Françoise-Louise-Charlotte, de Trey, née le 21 déc.

## DÉCÈS de la semaine écoulée.

- 14 déc. Kohler, Henriette, 64 ans, Martheray 27. Zimmermann, Jeanne-Marie, 59 ans, Gr.-S'-Jean 22. Huguely, Louis, 5 mois, rue du Pré, 16. Chappuis, Louise, 79 ans, rue St-Laurent 21.
- 15 déc. Uldry, Pierre, 57 ans, Asile des aveugles. Falconnier, Marguerite, 56 ans, Escaliers-du-Marché 20. Denogent, Jeanne-Henr.-Marie, 63 ans, rue St-Etienne.
- Guillemin, Jeanne-Louise, 32 ans, rue du Pré 6. 16 déc. - Henriod, Françoise, 72 ans, rue St-Laurent 1. Benz, Bertha, 3 mois, rue du Pré 11. Oboussier, Jean-Marc-Louis, 81 ans, rue St-Laurent 6.
- 17 déc. Peney, Frédérique, 60 ans, rue du Pré 35.
- 18 déc. Grivel, Louis, 61 ans, place de la Palud, 5. 19 déc. Contesse née Corbaz, 82 ans, Cour.
- Chauvet, Jeannette, 45 ans, Hôpital. Desponds, Henri, 28 ans, Hôpital.
- Balissat, Marie-Madeleine, 69 ans, Martheray 14.
- 20 déc. Brélaz, Jean-Jaques, 72 ans, Martheray 49. 21 déc. Desponds, Alfred, 1 mois, Martheray 51. Laurent, Louise, 11 mois, Chailly.

#### Marché de LAUSANNE, du 20 décembre.

Froment (595 sacs), fr. 3,35-3,55.— Avoine (315 sacs), fr. 1,10-1,25.— Pommes de terre (90 chars), fr. 0,60-0,70. — Châtaignes, (80 sacs), fr. 2,50-4,00. Beurre, fr. 1,20-1,30. — Foin (17 chars), fr. 3,20-4,00. — Paille (10 chars), fr. 2,20-2,25. — Noix (10 sacs), fr. 3,50-0,00. le quarteron. - Fruits (15 chars), fr. 0,45-65 le quar-

### Chemin de fer de Lausanne à Fribourg et à la frontière bernoise.

Longueur exploitée : 86 kilomètres 254 mètres. Du 3 au 9 décembre 1862.

5232 voyageurs. 7717 65 Bagages et chiens . . . . 469 60 Marchandises, etc. (wagons en transit seule-

4758 43 Total de la semaine, Fr. 12 945 68 Recettes antérieures, 253482 68

Recettes totales du 4 septembre au 9 décembre, Fr. 266 428 36

### Bourse de PARIS, du 20 décembre.

Au comptant: Consolidés, 92 5/8. — 3  $\frac{9}{0}$ , 70.98. — 4  $\frac{4}{2}$ , 00.00. Crédit mobilier, 1117. — Chemins autrichiens, 503. — Lyon 1155. - Genève, 365. — Ouest-Suisse, 165.